Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 42 (1954)

Heft: 822

Artikel: La sécurité sociale au Danemark

Autor: Eguet, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-268339

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PAPETERIE BRIQUET Rue du Marché 38 GENEVE - Télénhane 25, 93 95

CORSETS CLEMENT

Toutes les dernières nouveautés Tous les genres - Tous les prix

BROSSERIE W. SCHUBNELL

Brosserie pour la toilette et le ménage 6, rue Winkelried - Genève - Téléph. 32 20 73

O. BEYELER

COUTANCE 26 A -GENÈVE.

> Tailleur pour dames et pour hommes



DROGUERIE FATUM

conseille toujours au mieux!

Pour vos déménagements, pour vos voyages, adressez-vous à nos annonceurs ;

Déménagements et Voyages

NATURAL LE COULTRE S.A.

Grand-Quai 24 Tél. 25 12 55 Genève

Mercerie - Bonneterie - Lingerie

M. MAGNIN 27, Bourg-de-Four - Genève - Téléph. 24 07 34

LAINES ET BAS DURUZ

CROIX - D'OR 7 - GENÈVE

ARTICLES DE BÉBÉS

RELIURE

Travail soigné - Prix modiques Ecrire à Mlle GOLAZ, 4, rue de l'Est, Eaux-Vives, Genève, qui vient chercher et rapporte à domicile. Recommandée par Mlle A. Brocher, 7, place du Petit-Saconnex.

L'Assemblée constituante nationale s'est prononcée à l'unanimité, le 25 août 1954, pour l'extension aux femmes du droit de vote et de celui d'être élues. Ces droits étaient jusqu'alors limités aux hommes.

Le 21 décembre 1953, le Gouverneur de l'Etat de la Géorgie a signé une loi sur les femmes jurés, autorisant les femmes à faire partie des jurys de Géorgie. Les femmes ayant des enfants au-dessous de 16 ans, ainsi que les infirmières, sont exemptées du serayant des enfants au-dessous de 16 ans, ainsi que les infirmières, sont exemptées du ser-vice de juré; la loi contient également une disposition permettant aux femmes de de-mander que leur nom soit omis de la liste des jurys si elles ne désirent pas en faire partie.

La sécurité sociale au Danemark

Rentes de vieillesse

Tous les citoyens danois ont droit à une retraite, sauf ceux qui possèdent une très grosse fortune personnelle.

grosse fortune personnelle.

La rente varie selon le domicile; le taux est fixé selon le revenu de l'assuré. A 60 ans, une femme peut toucher sa retraite; un home, à partir de 65 ans. Si vous attendez d'avoir 70 ans, le taux est un peu plus élevé. Vous pouvez aussi obtenir un supplément de

Nous avons visité une quantité de maisons pour vieillards avec des appartements à une ou deux chambres. Vous faites votre propre cuisine ou vous pouvez acheter des repas chauds (cuisine commune). Le loyer mensuel est de 23 à 28 couronnes

si vous êtes célibataire, et de 28 à 34 couronnes pour les couples.

Autre formule : « Le Home » ! Vous avez

Autre formule: « Le Floine »: Vous avez alors, ô surprise, votre chambre bien à vous (je n'ai jamais vu de chambre à deux lits). Vous êtes dans vos meubles; vous gardez votre petite vie à vous, votre personnalité.

votre petite vie a vous, votre personnalité. L'Etat paie directement votre pension; vous recevez votre argent de poche.

Et vous croyez qu'ils sont heureux les vieillards au Danemark? Détrompez-vous... Une maison habitée par des vieux seulement c'est triste... vous comprenez... Plus de rires, plus de chansons; c'est comme une maison sans fenaltres.

de chansons; cess comme and management enferênces.

Il arrive pourtant — dans ce pays féérique, tout est possible — que des pensionnaires rencontrent encore l'âme sœur... Alors on assiste à des mariages..., nous a confié la disposition d'un asile.

Détail intéressant : au Danemark, le ma-riage religieux suffit... pour être légalement

marié! Les divorces sont nombreux. Comme 'en demandais la raison, on m'a répondu : Les jeunes se marient trop tôt!».

Où prend-on l'argent ?

Impôts

Le taux varie d'après une échelle fortement progressive, allant jusqu'à 63 %, et puis il y a les impôts indirects, notamment sur le tabac, la bière, les spiritueux, le chocolat, les divertissements.

Le total des dépenses sociales au Danemark a été en 1950 de 1 848 343 000 couronnes da-noises (environ 1 milliard 161 millions en fr.

Quelques chiffres relatifs aux dépenses so-ciales dans les trois pays scandinaves (chif-fres donnés en couronnes):

Dépenses sociales

Danemark Norvège 1 milliard 848 millions 1 milliard 61 millions 2 milliards 669 millions Suède

Pourcentage du revenu national

Danemark	9,7 %
Norvège	3,2 %
Suède	10,9 %

Par tête d'habitant

Danemark	433	couronne
Norvège	325	couronne
Suède	380	couronne

Qu'un si petit pays ait pu réaliser, sur le plan social aussi, de si grandes choses est vé-ritablement un conte de fée... ne trouvez-vous pas ?

La solidarité des consommateurs

Depuis un certain temps, l'on entend beau-coup parler et on lit bien des articles sur la représentation insuffisante des intérêts des consommateurs dans notre vie économique. Cela provient en partie du fait que les ache-teurs ne sont pas conscients de leur puissance et de leurs responsabilités, ou qu'alors ils n'en tirent pas les conclusions. En suivant une ligne de conduite plus sensée et plus logique, lorsqu'ils procèdent à leurs achats, ils pourraient atteindre des résultats réjouissants, tandis qu'en proférant des plaintes stériles ou en laissant faire, ils n'obtiennent aucune améliogetien (c'et ainsi que par exemple, la massion C'et ainsi que par exemple la massion c'et ainsi que par ration. C'est ainsi que, par exemple, la masse des consommateurs pourrait, en ayant une attitude de solidarité lorsqu'ils font leurs achats, encourager efficacement l'évolution sociale de notre économie, sans que pour cela l'acheteur ait à dépenser plus qu'il ne le

fait déià.

fait déjà.

Rappelons-nous en cette occurence le Label , « la marque d'un travail équitablement rémunéré ». La marque Label donne la garantie que les produits qui la portent proviennent d'entreprises qui accordent à leurs employés et ouvriers des conditions de travail et de salaire avantageuses. Mais l'Organisation suisse Label, qui concède la marque, ne veille pas seulement aux bonnes conditions matérielles de travail, elle s'efforce aussi d'améliorer et d'approfondir les relations humaines dans les entreprises. Lors de leurs prochains achats pour les fêtes de fin d'année, nous demandons aux consommateurs, née, nous demandons aux consommateurs, une fois de plus, de tenir compte de la mar-que Label, pour le bien de la collectivité et dans leur propre intérêt.

Organisation suisse Label

La loi N° 173 du 18 mai 1954 a proclamé la Constitution de la République de Syrie du 21 juin 1953 nulle et sans effet, et a remis en vigueur les dispositions de la Consremis en vigueur les dispositions de la Constitution du 5 septembre 1950. La Constitution de 1950 dispose que les Syriens peuvent voter et peuvent être élus s'ils remplissent toutes les autres conditions de la loi électorale. La loi électorale (décret Nº 17 du 10 septembre 1949, modifié par la loi 188 du 28 juin 1954) dispose que les femmes doivent avoir un certificat de l'enseignement pri-

maire afin d'être autorisées à voter. Cette condition ne s'applique pas aux hommes. La loi électorale dispose en outre qu'un candi-dat au Parlement doit être « électeur mâle ». La Constitution de 1953 avait accordé aux femmes la plénitude des droits politiques, y compris le droit d'être élues au Parlement.

Les informations féministes sur divers pays, publiées dans ce numéro, sont empruntées à un bulletin de la Commission de la femme à PONII

Chaux-de-Fonds



Genève

Neuchâtel

Nyon

FOYER DSR Rue des Chemins-de-Fer 7

RESTAURANT DES FALAISES

Quai du Rhône 47

RESTAURANT LE CARILLON Rue des Terreaux 22

RESTAURANT DE ST-LAURENT Rue St-Laurent 2

RESTAURANT BON-ACCUEIL Rue Calame 13 RESTAURANT NEUCHATELOIS

Faubourg du Lac 17 RESTAURANT SANS ALCOOL DSR

Avenue Viollier 11 PENSION DSR

Rue du Château 12

LOUIS KUHNE & Cie

PORCELAINES & CRISTAUX

17, RUE DU MARCHÉ (MOLARD)
GENÈVE
TÉLÉPHONE 24 03 62

CANTONDEVAUD

Dentelles et nappes de Gruyère Toiles et tissages à la main

Art Rustique Suisse H. CUÉNOUD

Av. du Théâtre 1 vis-à-vis du Théâtre Tél. 22 31 20

■ Fravail artisanal du pays

Spécialité: La fiche comptable

Imprimerie Th. Eberhard



LAUSANNE Terreaux 8 Téléphone 223383

INSTITUT FLORIANA



Direction E. PIOTET Villa Sussex — Tél. 24 14 27 LAUSANNE

Section A — Formation de nurses, gouvernantes d'enfants et institutrices privées

Placement des élèves assuré

Section B - Culture générale



9, rue de la Conféd GENÈVE

26, rue de Bourg LAUSANNE

FREY-WICKY

13. rue de Lausanne - VEVEY

Trousseaux - Tissus - Blanc Linge de maison Toileries, etc.

Parfumerie du Passage

Soins de beauté -Rue du Simplon 31 - VEVEY Mile J. GUERRY Tél. 5 11 37

Emissions radiophoniques

Tous les vendredis, à 13 h. 45 :

La femme chez elle (causeries de l'Institut ménager suisse).

Samedi 11, à 14 h. — Arc-en-ciel, microma-gazine de la femme. Sociétés féminines à l'étranger: Danemark, lettre du Tessin, La vie des autres, par A Schmitt.

Mercredi 15, à 18 h. 25 — Le métier qu'elles ont choisi : *Employée de maison*, par Yvette Z'Graggen.

Carnet de la Quinzaine

Vendredi 3 décembre

Berne: La Monnaie (Bellevue), 20 h. 30, Groupe suffrágiste romand, causerie de Mlle A. Travelletti sur l'Unesco et la dé-claration universelle des droits de l'homme.

Mercredi 8 décembre

Genève: Union des femmes, 22, rue Et.-Du-mont, 19 h. 15, Repas d'Escalade (chaud). Les membres peuvent s'inscrire jusqu'au 6 décembre à midi. Soirée récréative: Le Voyage de Tschong-Li de Sacha Guitry, et Revue: Décembre à mars.

Jeudi 9 décembre

Genève: Union des femmes, 22, rue Et.-Du-mont, 16 h., Thé mensuel. 16 h. 30, Reprise du spectacle de l'Escalade. Billets fr. 2,50.

Samedi 11 décembre

Samedi II decembre
Genève: Galerie Muriset, Molard 4 (2^{me}),
20 h. 30 — Causérie sur le Maroc, par
Mme J. Devaud, avec projections. Club
des fenmes de carrières libérales et commerciales.

IMPR. NATIONALE - Rue A.-Vincent 10, Genève